

mercredi 7 février 2007



G U Y F I S C H E R

VICE-PRÉSIDENT DU SÉNAT

SÉNATEUR DU RHÔNE

CONSEILLER GÉNÉRAL
VENISSIEUX-SUD

Monsieur Gilles de ROBIEN
Ministre de l'Education nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la
Recherche
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

Objet : Dossier Roland Veuillet

N rée: GF/DG/108.2007

Monsieur le Ministre,

Vous n'ignorez pas le douloureux dossier de Roland Veuillet, injustement sanctionné au motif du respect du droit de grève dans son établissement, de son opposition à l'intrusion du MEDEF dans le pilotage de son école et comme tout élu syndical, de sa lutte aux côtés des surveillants en grève contre leur précarisation.

J'ai pris connaissance de cette affaire avec un grand intérêt, d'un point de vue individuel d'abord, car je salue avec beaucoup d'émotion la combativité de Roland Veuillet, mais surtout parce qu'elle soulève des questionnements sur les missions du service public d'éducation.

C'est pourquoi, les motivations de M. Veuillet, comme enseignant et comme élu au Conseil d'administration de son établissement, sont légitimes.

D'une part, parce qu'elles répondent à la volonté d'une transformation du système éducatif résolument tourné vers l'accès aux savoirs et aux connaissances pour tous et non à une école fondée sur le libéralisme.

Le combat de M. Veuillet éclaire sur la lutte pour une école de la réussite pour tous, contre les inégalités à l'école qu'elles soient d'origines économiques et sociales, à caractère sexiste, territoriales ou scolaires et pour un personnel bien formé et en nombre suffisant.

D'autre part, parce que son combat est celui du respect du droit de grève pour des personnels inquiets de la disparition de leur statut.

Il ressort qu'à la lecture des faits, il a fait preuve d'un grand professionnalisme en s'opposant à ce que des élèves majeurs remplacent les surveillants grévistes.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



A ce propos, je me permets de vous rappeler que le Conseil supérieur de la Fonction publique a conclu que la sanction était infondée et le Commissaire du gouvernement au Tribunal administratif qui a repris cette conclusion, a recommandé la levée de la sanction. De même, l'honnêteté et le professionnalisme de M. Roland Veillet est reconnu par tous.

De nombreuses personnes soutiennent la résistance de Roland Veillet à un système qui le broie, à une injustice qui le conduit à mettre sa vie en danger alors que pour tout un chacun, le droit à la présomption d'innocence est reconnue dans notre pays.

Aussi, Monsieur le Ministre, je vous demande, au nom de M. Roland Veillet, de bien vouloir reconsidérer votre position,

- en diligentant l'ouverture d'une véritable enquête administrative indépendante
 - en réunissant une commission paritaire chargée d'examiner la levée de sanction basée sur le rapport de la commission administrative
- et dans l'attente de la décision, de mettre en place un moratoire qui lui permette de retrouver son poste.

Vous l'aurez bien compris, M. Roland Veillet a tout mon soutien dans sa lutte pour la justice et la reconnaissance de son bon droit.

Aussi, je fais appel à votre humanité et à votre sens de l'équité pour accéder à ses demandes, somme toute bien légitimes.
Il y a urgence.

Je vous en remercie par avance et vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, l'assurance de toute ma considération.

Guy FISCHER